

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**

**91 BIS RUE JEAN JAURES**

**B.P. N° 50175**

**62803 LIEVIN CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**\* \* \* \* \***

**SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES PETIT-DARQUE**

**293 avenue de la Polonia**

**B. P. N° 37**

**62251 HENIN BEAUMONT CEDEX**



Société de Commissariat aux Comptes PETIT - DARQUE  
Sarl au capital de 50 000 € inscrite près la Cour Régionale des commissaires aux Comptes  
domiciliée dans le ressort de la Cour d'Appel de Douai

**PETIT - DARQUE**  
Société de Commissariat aux comptes

293 avenue de la polonia  
BP37 - 62251 Henin-Beaumont cedex  
Tél. 03 21 13 98 98  
Fax 03 21 13 98 99  
accueil@darque-associes.com

**Jean-Marie COUVEZ**  
Commissaire aux comptes

**Association animation et gestion du Plan  
Local pour l'Insertion et l'emploi de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**  
91 bis, Rue JEAN Jaurès  
BP N° 50175  
62803 LIEVIN CEDEX

Hénin Beaumont, le 04 Août 2021

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes**

### **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association « PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN »

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Le Commissaire aux Comptes,  
Société PETIT DARQUE*

*Jean Marie COUVEZ*



**PLIE**

91 bis rue Jean Jaurès

BP N°50175  
62803 Liévin Cedex

***BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT***

Présenté en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020



## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 437	1 437				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 412	6 412				
Autres immobilisations corporelles	57 392	54 639	2 753	0,18	781	0,05
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	10		10	0,00	10	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 850		3 850	0,25	3 850	0,20
<b>TOTAL (I)</b>	<b>69 102</b>	<b>62 488</b>	<b>6 613</b>	<b>0,43</b>	<b>4 641</b>	<b>0,34</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	202 340		202 340	13,02	152 010	11,06
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
Autres	1 140 447	53 827	1 086 620	69,90	935 355	68,05
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	248 334		248 334	15,97	271 685	19,77
Charges constatées d'avance	10 670		10 670	0,69	10 765	0,78
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 601 791</b>	<b>53 827</b>	<b>1 547 963</b>	<b>99,57</b>	<b>1 369 815</b>	<b>99,66</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 670 892</b>	<b>116 316</b>	<b>1 554 576</b>	<b>100,00</b>	<b>1 374 456</b>	<b>100,00</b>

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2020		31/12/2019	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	247 783	15,94	242 182	17,62
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>27 128</b>	<b>1,75</b>	<b>5 600</b>	<b>0,41</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>274 911</b>	<b>17,68</b>	<b>247 783</b>	<b>18,03</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	305 000	19,62	305 000	22,19
<b>TOTAL (II)</b>	<b>305 000</b>	<b>19,62</b>	<b>305 000</b>	<b>22,19</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	37 878	2,44	37 878	2,76
Provisions pour charges	45 219	2,91	40 164	2,92
<b>TOTAL (III)</b>	<b>83 097</b>	<b>5,35</b>	<b>78 042</b>	<b>5,68</b>
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts				
Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
Divers				
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	811 216	52,18	555 749	40,43
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	12 919	0,83	9 864	0,72
Organismes sociaux	41 198	2,65	33 484	2,44
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	26 236	1,69	144 534	10,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>891 569</b>	<b>57,35</b>	<b>743 631</b>	<b>54,10</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 554 576</b>	<b>100,00</b>	<b>1 374 456</b>	<b>100,00</b>



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	81 089		81 089	100,00	90 495	100,00	-9 406	-10,38	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>81 089</b>		<b>81 089</b>	<b>100,00</b>	<b>90 495</b>	<b>100,00</b>	<b>-9 406</b>	<b>-10,38</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 407 997	N/S	1 227 522	N/S	180 475	14,70	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			3 735	4,61	9 988	11,04	-6 253	-62,60	
Autres produits									
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 492 821</b>	<b>N/S</b>	<b>1 328 004</b>	<b>N/S</b>	<b>164 817</b>	<b>12,41</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			250	0,31	254	0,28	-4	-1,56	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			878 956	N/S	779 787	861,69	99 169	12,72	
Impôts, taxes et versements assimilés			25 338	31,25	19 172	21,19	6 166	32,16	
Salaires et traitements			382 930	472,23	374 504	413,84	8 426	2,25	
Charges sociales			137 603	169,69	134 201	148,30	3 402	2,54	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 029	1,27	754	0,83	275	36,47	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 055	6,23	883	0,98	4 172	472,48	
Autres charges			5 665	6,99	13 665	15,10	-8 000	-58,53	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 436 826</b>	<b>N/S</b>	<b>1 323 219</b>	<b>N/S</b>	<b>113 607</b>	<b>8,59</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>55 995</b>	<b>69,05</b>	<b>4 785</b>	<b>5,29</b>	<b>51 210</b>	<b>N/S</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>			<b>650</b>	<b>0,80</b>	<b>1 193</b>	<b>1,32</b>	<b>-543</b>	<b>-45,51</b>	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>650</b>	<b>0,80</b>	<b>1 193</b>	<b>1,32</b>	<b>-543</b>	<b>-45,51</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>									
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>650</b>	<b>0,80</b>	<b>1 193</b>	<b>1,32</b>	<b>-543</b>	<b>-45,51</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>56 645</b>	<b>69,86</b>	<b>5 978</b>	<b>6,61</b>	<b>50 667</b>	<b>847,56</b>	

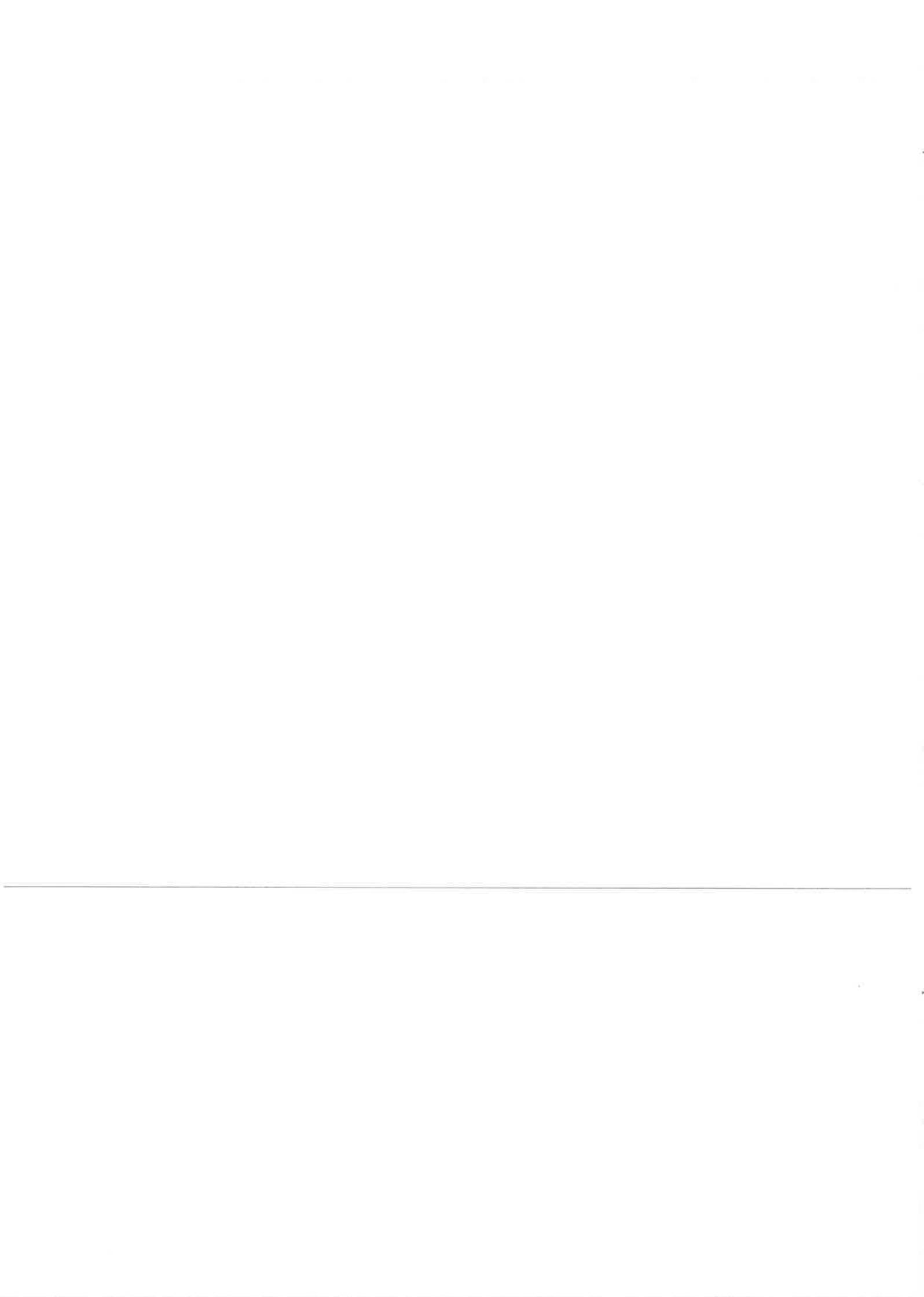


Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation absolue (12 / 12)	%
	31/12/2020 (12 mois)		31/12/2019 (12 mois)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 500	3,08			2 500	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>2 500</b>	<b>3,08</b>			<b>2 500</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 017	39,48	378	0,42	31 639	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>32 017</b>	<b>39,48</b>	<b>378</b>	<b>0,42</b>	<b>31 639</b>	<b>N/S</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-29 517</b>	<b>-36,39</b>	<b>-378</b>	<b>-0,41</b>	<b>-29 139</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 495 971</b>	<b>N/S</b>	<b>1 329 197</b>	<b>N/S</b>	<b>166 774</b>	<b>12,55</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 468 843</b>	<b>N/S</b>	<b>1 323 597</b>	<b>N/S</b>	<b>145 246</b>	<b>10,97</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>27 128</b>	<b>33,45</b>	<b>5 600</b>	<b>6,19</b>	<b>21 528</b>	<b>384,43</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						





**PLIE**

91 bis rue Jean Jaurès

BP N°50175  
62803 Liévin Cedex

***Annexes légales***

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020



**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 554 576,47 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 27 128,01 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.



**SOMMAIRE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Avec comptes substitués

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance



## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

**1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans



**1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

**1.3 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**2 - CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

**3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

## 4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat*	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	1 437			1 437	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	6 412			6 412	
Install. générales, agencements divers	54 391	3 001		57 392	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	3 860			3 860	
Immobilisations financières					
TOTAL	66 100	3 001		69 101	



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

## 5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat <sup>r</sup> Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	1 437			1 437
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	6 412			6 412
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	53 611	1 028		54 639
TOTAL	61 460	1 028		62 488



## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

## 6 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions	78 041	5 055		83 096
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations	53 827			53 827
TOTAL	131 868	5 055		136 923



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10		10
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 850		3 850
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	202 340	202 340	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	1 115 119	1 115 119	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	10 670	10 670	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 331 989</b>	<b>1 328 129</b>	<b>3 860</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	811 216	811 216		
Personnel et comptes rattachés	12 919	12 919		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 198	41 198		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	171 431	171 431		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 036 764</b>	<b>1 036 764</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



## ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

## 8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

## 8.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	590 618
Dettes fiscales et sociales	18 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	608 932

## 8.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	10 670	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	10 670	

Commentaires:





Société de Commissariat aux Comptes PETIT - DARQUE  
Sarl au capital de 50 000 € inscrite près la Cour Régionale des commissaires aux Comptes  
domiciliée dans le ressort de la Cour d'Appel de Douai

## PETIT - DARQUE

Société de Commissariat aux comptes

293 avenue de la polonia  
BP37 - 62251 Henin-Beaumont cedex  
Tél. 03 21 13 98 98  
Fax 03 21 13 98 99  
accueil@darque-associes.com

**Jean-Marie COUVEZ**  
Commissaire aux comptes

**Association animation et gestion du Plan  
Local pour l'insertion et l'emploi de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin  
91 bis, Rue Jean Jaures  
BP N° 50175  
62803 LIEVIN CEDEX**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

#### **Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020**

Aux Membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



## CONVENTIONS TOUJOURS EN COURS D'EXECUTION

En application de l'article R612-7 du code du commerce, nous avons été informé que que l'exécution des conventions suivantes mentionnées à l'ordre L612-5 du code du commerce déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Nature :

- Convention de refacturation des frais de direction générale au PLIE de Lens-Lièvin ;
- Montant pris en charge pour l'exercice au 31/12/2020 de 22 799,80 € ;
- Administrateur concerné : Monsieur Laurent DUPORGE.

2- Convention de refacturation des frais d'agent d'entretien, au prix coûtant :

- Administrateur concerné : Monsieur Laurent DUPORGE ;
- Montant pris en charge pour l'exercice au 31/12/2020 de 5 700,00 €.

*Le Commissaire aux Comptes  
Société PETIT DARQUE*

*Jean Marie COUVEZ*

